



## Païement erreur géomètre

Par **Mumu2012**, le **14/09/2015 à 09:30**

Ma mère a 4 soeurs lors du décès de son père il y a 15 ans  
Une de ses soeurs à acheté la maison mitoyenne à celle  
Où vivait son père et sa soeur cette maison faisant partie  
De la succession elle a donné la part a ses 4 soeurs  
La maison où vivait mon grand père a été laissée à sa soeur  
En usufruit et les 3 autres soeurs sont nu propriétaires  
Il y a 15 ans un géomètre s est occupe de faire les plans  
Ma mère n a jamais eu ses plans et le titre de la succession seule sa soeur qui a acheté la  
maison était  
En possession de tous ces papiers qu elle n a jamais  
Fait parvenir à ses soeurs son mari s était occupé de tout  
Nous pensons que la valeur des deux maisons a été sous estimée

Aujourd'hui l usufructière étant en maison de retraite  
Avec l accord de celle ci et des autres nu propriétaires  
La maison est en vente.  
Lors d'un renseignement chez le notaire le mari de ma  
Tante a voulu supprimer la servitude de passage un escalier  
Est entre les 2 maisons qui permet l accès au jardin en disant que cet escalier lui appartenait  
Il n a pas pu la servitude étant perpétuelle  
Une de mes petites cousines veut racheter cette maison  
Lors du compromis de vente nous nous sommes aperçus  
Que le géomètre s était trompe dans les limites des 2 maisons d après les plans il est  
propriétaire d un des  
Murs de la maison en vente alors que la limite est à moitié des escaliers mon oncle et ma  
tante disent qu'ils ne sont  
Pas aperçus de cette erreur  
Le géomètre qui avait fait ses plans a un successeur  
Qui nous redemande 1000 € ma mère doit elle payer  
Cette somme divisée en 5 alors que elle n a jamais eu  
Les plans et l acte notarié  
Merci pour votre reponse

Par **Jibi7**, le **14/09/2015 à 10:05**

Les géomètres ont une assurance (consultez l'ordre des géomètres experts de votre région)..

par contre cette assurance va t elle fonctionner 15 ans apres ?? Si vous avez une protection juridique consultez la !  
bon courage